



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

indemnisation

Question écrite n° 66988

Texte de la question

M. Renaud Donnedieu de Vabres appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la restitution des prélèvements sur les indemnisations perçues par les délocalisés d'Afrique du Nord. En application de l'article 46 de la loi du 15 juillet 1970, l'Etat a prélevé, sur la contribution nationale du 12 décembre 1980, les sommes dues aux prêts non échus de réinstallation des rapatriés d'Algérie, qui n'ont pu bénéficier des effacements accordés par les lois ultérieures, dont bénéficient les rapatriés du Maroc et de Tunisie (loi du 16 juillet 1987). De plus, des prêts de réinstallation, dus par les délocalisés non indemnifiables, n'ont pas été sanctionnés par l'article 46 de la loi du 15 juillet 1970. Il lui demande s'il entre dans les intentions du Gouvernement de prendre les mesures tant législatives que réglementaires pour apporter une solution à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Renaud Donnedieu de Vabres](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66988

Rubrique : Rapatriés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 octobre 2001, page 5722

Question retirée le : 10 juin 2002 (Fin de mandat)